

VISITES DE TERRAINS

Protocole d'organisation des visites de terrains à partir du 28/11/2020

Le Président de la République et le Premier ministre viennent successivement d'annoncer que les visites immobilières avec des clients particuliers pourront être à nouveau organisées **à partir du samedi 28 novembre**. Les visites de terrain devront néanmoins s'opérer dans le respect des règles sanitaires destinées à prévenir la propagation de la Covid 19, en observant les mesures suivantes :

1. La visite doit être **programmée avec une prise de rendez-vous fixé à l'avance**
2. **Le terrain à visiter doit être présélectionné** (au besoin par le biais de la visite virtuelle sur notre site www.viviant-terrains.com) afin d'écartier le **risque de visite inutile**
3. Le **port du masque est obligatoire** ainsi que le **respect des gestes barrières** (voir annexes)
4. **Le nombre de personnes** participant à la visite doit être **limité** au strict nécessaire
5. Nous vous encourageons **à télécharger l'Appli TousAntiCovid** (afin de pouvoir être informés en cas de contact avec une personne contaminée)
6. Suite à la prise de rendez-vous nous vous remettrons par mail un **"bon de visite"** permettant **de justifier de votre déplacement**.

ANNEXES

RAPPEL – LES MESURES BARRIÈRES

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique**



**Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans un mouchoir
à usage unique**



**Porter correctement un masque
quand la distance ne peut pas
être respectée et dans les lieux
où cela est obligatoire**



**Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les autres**



**Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)**



Eviter de se toucher le visage



**Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour**



**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

W-0933--001-2003 - 14 octobre 2020


GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS


0 800 130 000

(appel gratuit)

FIÈVRE

TOUX

FATIGUE

**DIFFICULTÉS
RESPIRATOIRES
ÉTOUFFEMENTS**

MAUX DE TÊTE

**PERTE DE GOÛT
ET DE L'ODORAT**

MAUX DE GORGE

COURBATURES

**PARFOIS
DIARRHÉES**

**La durée d'incubation
varie de 3 à 5 jours en
général jusqu'à 14 jours**

Les personnes à risques de forme grave de Covid-19

- Les personnes de plus de 65 ans ou atteintes d'une maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire, les femmes enceintes au 3^e trimestre de leur grossesse, risquent de développer une forme grave de Covid 19 en cas de contamination.

Dans ces cas, je dois :

- privilégier, quand c'est possible leur télétravail. De même pour les personnes vivant avec quelqu'un qui risque de développer une forme grave de Covid-19 ;
- solliciter le service de santé au travail pour préparer leur retour en présentiel et étudier un aménagement de leur poste (bureau seul, écran de protection...), si le télétravail n'est pas possible ;
- leur fournir des masques chirurgicaux à porter au travail et lors de leurs déplacements domicile-travail ou professionnels dans les transports en commun. Le masque doit être changé toutes les 4 heures et quand il est souillé ou mouillé.

- Les personnes atteintes d'une pathologie lourde (cancer, immunodépression, diabète et obésité ou complications vasculaires et plus de 65 ans, insuffisance rénale sévère), peuvent être placées en activité partielle après recommandation médicale, faute de pouvoir télétravailler.

